

Mamoudzou, le 14 Avril 2016

Le Vice-recteur de Mayotte

à

Messieurs les chefs d'établissements,

Messieurs et Mesdames les  
inspecteurs de l'éducation nationale

**SERVICE JURIDIQUE**

**Objet: Réseau des écoles associées à l'UNESCO**

Réf. n° ...../SJ/FD/16

Affaire suivie par :  
Fatou DANFA  
Téléphone : 02 69 61 10 24  
Numéro de Poste : 87 32  
Télécopie : 02 69 61 09 87

Courriel : fatou.danfa@ac-mayotte.fr

Site Internet : <http://www.acmayotte.fr>

BP 76  
97 600 MAMOUZOU

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a renforcé sa politique en faveur des établissements situés en zone d'éducation prioritaire.

Afin d'accompagner cette politique qui s'attache à répondre aux besoins des populations les plus fragiles, la Commission nationale française pour l'UNESCO (CNFU) a décidé d'étendre prioritairement son réseau des Ecoles Associées au sein du réseau d'éducation prioritaire. Madame la Ministre a dans un courrier en date du 5 juin 2015, accordé son soutien à cette initiative qui permettra de surcroît de donner une plus grande visibilité au réseau français des Écoles Associées.

Le réseau des écoles associées de l'UNESCO, créé en 1953 et qui compte en 2015 près de 10 000 écoles dans le monde, contribue à la réalisation des objectifs prioritaires de l'UNESCO au XXI<sup>e</sup> siècle à savoir l'éducation à la paix et aux droits de l'homme ; l'éducation au développement durable ; l'éducation aux problèmes mondiaux et à la solidarité, l'apprentissage interculturel, l'éducation au patrimoine et l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Les établissements scolaires, de la maternelle aux lycées, qui souhaitent intégrer ce réseau labellisé UNESCO doivent concevoir des projets pédagogiques interdisciplinaires innovants, largement ouverts aux problématiques internationales.

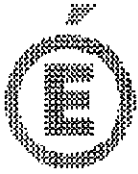
Afin de donner une suite concrète à cette ambition et de faciliter le déroulement de la labellisation, les établissements d'éducation prioritaire développant déjà des projets interdisciplinaires susceptibles d'être labellisés par la CNFU pourraient les lui adresser pour examen et le cas échéant, intégrer le réseau des écoles associées.

Dans un second temps, les autres établissements en éducation prioritaire désireux de devenir « Ecoles associées de l'Unesco », pourraient définir un projet interdisciplinaire spécifique qui serait ensuite adressé à la CNFU pour labellisation.

**Comment Devenir une « école associée »**

Pour chaque établissement intéressé, un enseignant volontaire est désigné en accord avec le chef d'établissement pour devenir le coordinateur Unesco. L'engagement de ce dernier et du directeur pour une durée de trois années est indispensable pour ce type de projet.

Ensuite, le chef d'établissement ou l'IEN remplit une demande de participation, signe la charte, et joint à son envoi sous format électronique un complément d'information sur l'établissement (extraits du projet d'établissement) à madame Nathalie Neau, coordonnatrice nationale de ce réseau à la CNFU ([nathalie.neau@diplomatie.gouv.fr](mailto:nathalie.neau@diplomatie.gouv.fr)).



Une copie devra être adressée également par courrier postal, accompagnée de la charte signée par le chef d'établissement à : Béatrice Dupoux, Commission française pour l'UNESCO, 57 boulevard des Invalides, 75700 Paris 07 SP.

Dans ce processus de labélisation et afin d'en assurer le suivi, les établissements sont priés de transmettre, une copie de cette demande ainsi que toute éventuelle validation d'adhésion à Madame Fatou DANFA au service juridique du vice-rectorat. Elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

### **Les apports de la labélisation**

- Une ouverture à l'internationale : avec la possibilité de monter directement des projets avec des établissements du réseau.
- Facilite le partenariat avec la société civile (parents d'élèves, associations, collectivités locales, entreprises) et la mise en place de diverses coopérations.
- Permet aux équipes éducatives d'intégrer un réseau professionnel entreprenant, expert et motivé, et de développer des compétences dans le montage et la coordination de projets, l'animation d'équipes, la communication professionnelle, le dialogue interculturel.

### **Informations Utiles**

Vous trouverez en pièces-jointes le document relatif au programme du réseau des écoles associées, le formulaire de demande de participation ainsi que la charte du réseau.

Pour plus d'informations sur le réseau en question, les types d'actions menées, je vous invite à consulter le site : [www.ecoles-unesco.fr](http://www.ecoles-unesco.fr).

Nathalie COSTANTINI

